



PANEL :
Sur la Transparence et la Cogestion
Dans le secteur des pêches
Maritime au Sénégal.

Mbour, le 08 Novembre 2013

Rapport

I- Introduction

Le huit (08) Novembre 2013, l'Association pour la promotion et la responsabilisation des acteurs de la pêche artisanale à Mbour (APRAPAM) a organisé au Centre David BOILAT un panel portant sur « *La transparence dans le secteurs des pêches maritime au Sénégal* ». Le thème à débattre n'est pas fortuit, car cette rencontre se tient à un moment où le secteur de la pêche est marqué par une série d'évènements de nature à accentuer la situation de surexploitation des ressources halieutiques et compromettre sa durabilité.

De nombreux pêcheurs pratiquant la pêche de capture sont confrontés à des difficultés d'exploitation et à des problèmes délicats qu'ils doivent surmonter pour que les pêches de capture restent une source constante d'aliments et de revenus. L'accès aux ressources et leur utilisation sont les principaux sujets de controverses. Dans le même temps, la pratique de pêche INN et non responsable se développe. Ce phénomène qui procède d'une part des pêcheurs nationaux est d'autre part accentué par des bateaux usines pirates étrangers notamment russe.

L'inefficacité des systèmes d'administration du secteur, de Contrôle Suivi et Surveillance (SCS) induite par insuffisance de moyens (humains, techniques, financiers) et une tendance laxiste dans la manière de gérer les problèmes récurrents contribuent à installer progressivement le secteur dans la morosité économique et ce, malgré que le Sénégal, dans le but d'inverser les tendances encore lourdes de son système de gestion des pêcheries et du développement de son économie halieutique, a opté, entre autres outils d'aménagement, la mise en œuvre d'une approche de cogestion des pêcheries artisanales pour assurer l'implication et la participation effective des communautés de base dans les décisions de gestion et d'aménagement.

Les conséquences de cette situation à moyenne ou brève échéance peuvent conduire les opérateurs des filières du secteur dans la vulnérabilité voir la pauvreté dont l'impact aura indubitablement une répercussion négative sur l'économie nationale en général, l'insécurité alimentaire des populations, principalement celles à faible revenu.

De tout ce qui précède, il ressort qu'il pose avec acuité le problème de gouvernance du secteur pouvant correctement prendre en charge la gestion saine et durable de la ressource halieutique en général et particulièrement celle ciblée par la pêche artisanale.

Cette situation est indubitablement la résultante de l'absence d'un système d'aménagement des pêcheries, fondé sur des mesures techniques, sociales et économiques cohérentes articulées autour d'objectifs clairs de gestion des pêcheries.

« *L'usage a montré que les ressources naturelles renouvelables comme les stocks de poisson disparaissent faute de gouvernance rationnelle, dès que la demande effective pour un poisson particulier dépasse la capacité biologique du stock concerné. Dans le secteur de la pêche de capture, l'exploitation des ressources halieutiques marines ne peut être optimale et à long terme que si les intervenants garantissent une gouvernance rationnelle (Source: Les pêches de captures-FAO.)* »

II- Objectifs du Panel

Les objectifs poursuivis à travers ce panel sont déclinés ainsi qu'il suit:

- ☞ Procéder à l'analyse du système de gestion des pêches du Sénégal et les problèmes qui lui sont inhérents ;
- ☞ Avoir des informations sur les résultats des expériences menées dans les programmes d'aménagement et de cogestion mis en œuvre (plans d'aménagement, initiatives de cogestion, AMP, récifs artificiels, gestion des infrastructures...etc.) ;
- ☞ Réfléchir sur les enjeux présents et futurs de gestion des pêcheries en général et artisanales en particulier dans un cadre du développement durable des ressources naturelles marines, plus spécifiquement permettre aux professionnelles de la pêche artisanale de :
- ☞ Renforcer le dialogue entre les institutions en charge de la gestion des pêches et les acteurs impliqués dans l'exploitation des ressources en vue du renforcement de la collaboration entre ces institutions, les acteurs et la société civile en général.
- ☞ Porter une réflexion de fond sur les défis de la gestion des ressources halieutiques face à des changements contextuels intensifiés et les volontés publiques de développement durable des ressources naturelles portant notamment sur :
 - L'aménagement des pêches au regard des principes de pêche responsable et de précaution dans un contexte d'intensification des échanges internationaux des produits de la mer, de pilotage des pêcheries depuis les marchés extérieurs, de «fuite» du poisson vers les marchés des pays développés (via les accords de pêche ou l'organisation de filières d'exportation);
 - La décision publique en matière de politique d'aménagement dans le contexte international de promotion du concept de développement durable des ressources;
 - La construction commune d'un savoir à partir du regroupement des éléments de savoirs propres aux professionnels de la mer, à la recherche scientifique, aux organisations de protection de l'environnement et aux institutions publiques afin d'aller plus loin dans la compréhension des dynamiques naturelles et humaines qui affectent le fonctionnement des écosystèmes.

III - Résultats attendus

- ☞ La situation actuelle des actions entreprises en terme d'aménagement et de cogestion au Sénégal est faites ;
- ☞ Les résultats des programmes d'aménagement et initiatives de cogestion (AMP, récifs artificiels, surveillance participative, gestions des infrastructures) sont connus et évalués ;
- ☞ L'impact de l'implantation des usines sur les plages est connu et les mesures de correction identifiées ;
- ☞ Une proposition de stratégie et d'axes prioritaires d'aménagement et de gestion pour la pêche artisanale est produite à l'attention des organismes compétents.

IV- Déroulement des travaux

- **4.1. Cérémonie d'ouverture.**
- **Allocution de bienvenue du Président de l'APRAPAM-Gaoussou GUEYE.**

Monsieur GUEYE, en souhaitant la bienvenue aux participants du panel dira qu'il est heureux et honoré de recevoir pour la quatrième fois à Mbour des professionnels et acteurs de la pêche pour réfléchir sur la situation actuelle et l'avenir souhaitable pour le secteur de la pêche sénégalaise.

Il a souligné le rôle secteur des pêches au Sénégal qui est une composante essentielle du développement rural parce qu'il joue un rôle stratégique et de soutien à la croissance de l'économie nationale en contribuant notamment à la réduction du déficit de la balance des, paiements et du chômage.

Malheureusement fait-il remarquer, nombreux sont les pêcheurs pratiquant la pêche de capture si ce n'est la totalité, qui sont confrontés à des difficultés d'exploitation et à des problèmes délicats qu'ils devront surmonter pour que les pêches de capture restent une source constante d'aliments et de revenus.

Il fait remarquer que la rencontre de cette année, comme par ironie du sort coïncide avec des événements inquiétants portant sur la présence dans nos eaux de bateaux pirates d'origine russe qui pillent les ressources pélagiques très stratégiques pour la sécurité alimentaire de nos populations et de celles des pays de la sous région et même au-delà et qui constituent un filet de sécurité économique et social.

Cet événement doit être très préoccupant pour les acteurs de la pêche que nous sommes et particulièrement pour les Autorités compétentes en charge de l'administration et de la gestion du secteur et doit inciter toutes les parties prenantes à s'engager et à œuvrer pour la sauvegarde de notre patrimoine commun national qu'est la ressource halieutique.

Au regard de ce qui précède, il souligne qu'aujourd'hui, se pose avec acuité le problème de la gestion saine et durable de la ressource halieutique en général et particulièrement celle ciblée par la pêche artisanale, induit indubitablement par l'absence d'un système d'aménagement des pêcheries, fondé sur des mesures techniques, sociales et économiques cohérentes articulées autour d'objectifs clairs de gestion des pêcheries.

C'est pour toutes ces raisons souligne-t-il que ce Panel est organisé et vise à apporter une contribution aux très longs débats sur la pêche, débats toujours actuel portant sur la thématique générale de la bonne gouvernance des pêches et dont les sujets proposés à la réflexion des panélistes portent sur :

- ***La Menace sur la contribution de la pêche à la sécurité alimentaire : Cas d'installation des unités de transformations des produits de la pêche sur les sites de productions. ;***
- ***Rôles et Impacts de l'Aménagement et de la Cogestion dans la gestion des pêcheries ; Qu'elle stratégie pour assurer la durabilité de la pêche artisanale au Sénégal ?***
- ***La transparence dans le secteur des pêches maritimes au Sénégal.***

Les objectifs spécifiques visés doivent amener à atteindre les résultats consistant à :

1. Sortir pour chaque thème des propositions de recommandations aux autorités, aux professionnels, aux partenaires.
2. Trouver les créneaux les plus adaptés pour faire entendre la voix des participants au Forum ;
3. Concevoir une forme d'organisation des participants pour la mise en œuvre et le suivi des recommandations.

A cet égard, vu la qualité de la composition des participants au panel, il dit être non seulement rassuré, mais également confiant que les résultats et recommandations issues de la réflexion de ce panel contribuera certainement à amener tous les acteurs à adopter un comportement responsable et de poser des actes opportuns permettant d'assurer une exploitation durable du secteur.

Pour terminer, il remercie les participants avoir bien voulu répondre à l'invitation de l'APRAPAM plus particulièrement le GAIPES et l'UPAMES qui ont tenu à participer aux travaux.

1. Allocution de Madame Fatou NIANG, Vice-présidente du Groupement des Armateurs et Industriels de la Pêche

La Vice-présidente du GAIPES l'APRAPAM de pour l'invitation qui est faite à son organisation de participer au Panel dont le thème et les sujets proposés à la réflexion des participants intéressent tous les professionnels et acteurs du secteur des pêches toutes branches confondues.

Elle souligne en l'occurrence l'importance du sous secteur de la pêche artisanale qui réalise près de 90% des débarquements de la pêche au Sénégal et contribue à l'approvisionnement des unités industrielles de traitement des produits de la mer à hauteur de 80% de leurs approvisionnements.

Pour ces raisons, elle a insisté sur la nécessité de la collaboration qui doit exister entre les différentes branches du secteur des pêches.

Elle est ensuite revenue sur les événements récents qui ont marqué le secteur suite à l'arraisonnement d'un bateau usine qui opérait illégalement dans les eaux sous juridiction sénégalaise. Elle a fustigé le fait que depuis 2010, la zone maritime du Sénégal subie une agression sans précédent par la présence de bateaux -usine russes autorisés à pêcher sur autorisations de l'ancien régime en flagrante violation de la réglementation en vigueur.

Analysant les effets et impacts e la présence de ces bateaux, elle fera remarquer que : *« Même si ces bateaux avaient des autorisations, ils ne déclareraient nullement leur capture. Qu'à bord du dernier bateau arraisonné qu'il y avait environ un millier de tonnes de poissons. et que le plus petit de ces bateaux-là a une capacité de capture de 150 tonnes par jour.*

Et Mme NIANG de se demander: *"Pourquoi au Sénégal il n'y a pas un véritable contrôle comme le font ses voisins ?" "Il faut mettre en place une large concertation avec les autorités pour mettre des stratégies de contrôle à moyen, court et long termes, pour essayer*

d'encadrer la gestion de la pêche au Sénégal, pour que les acteurs de ce secteur causent le moindre mal à la mer"

Elle estime que *"Pour y arriver, il est nécessaire, pour les autorités sénégalaises, d'élaborer un code de la pêche clair, qui permet une exploitation rationnelle des ressources, une transparence dans la gestion dudit secteur ainsi qu'une égalité de chances pour tout le monde"*

Selon la vice-présidente du GAIPES, *"ces bateaux russes ont des complices en haut lieu, qui les informent". Donc, à nous Sénégalais maintenant d'avoir une position patriotique. Si les responsables de ces navires se rendent compte qu'au Sénégal, ils peuvent se taper des amendes de près d'un milliard de francs CFA, ils ne vont plus s'amuser à venir pêcher au Sénégal qui a tous les partenaires de son côté pour mettre dehors ces bateaux-pirates russes* », a-t-elle martelé.

Elle a saisi cette opportunité pour remercier le Président de la République, Son Excellence Monsieur Maky SALL qui a donné les moyens à l'armée nationale pour procéder à l'arraisonnement de ce navire. En l'occurrence, elle a invité tous les professionnels et acteurs du secteur de soutenir le Président de la République pour cet acte fort qu'il a posé en faveur de la défense des intérêts du secteur tel que cela a été énoncé au cours de la réunion qui avait été organisé à l'hôtel « le TEROUBI ».

A cet égard, elle a insisté à ce que l'idée de la mise sur pied de la « Coalition des Acteurs du secteur de la Mer » soit concrétisée, en vue de mutualiser les forces et de faire consensus sur l'essentiel qui promeut l'intérêt général afin d'aller de l'avant. Au demeurant, elle a souligné l'importance qui sied à cet égard que chaque partie prenante ait une attitude responsable pour préserver la ressource, ce qui requière des actions concertées.

Dans ce cadre, elle a exhorté les participants et responsables des organisations de la pêche de saisir l'opportunité offerte par la visite du Président de la République à Cayar pour lui dire que, *« ce que veulent les acteurs de la pêche, c'est préserver la ressource marine pour en assurer la durabilité ; mais également souligner la nécessité de préserver l'intérêt des opérateurs nationaux face à l'intervention d'opérateurs étranger d'Afrique et d'Asie qui envahissent le secteur»*.

2. Allocution de Monsieur Ibrahima WADE Secrétaire Permanent de la Cellule de la Stratégie de Croissance Accélérée.

Monsieur WADE a tout d'abord remercié l'APRAPAM de l'invitation qui lui est faite de participer à ce panel qui par ailleurs lui a permis de rencontrer deux de ses doyens, les Docteurs Alassane Samba et Sogui DIOUF qui ont guidé ses premiers pas dans l'administration alors qu'il était en fonction au Ministère de l'Economie et des Finances à la Direction de la Dette et de l'investissement et suivait les négociations des accords de Pêche avec l'Union Européenne.

Il déclare que la pêche ne peut se développer sans que l'on tienne compte de l'avis des acteurs qui évoluent dans ce secteur. Mais le manque d'organisation est *"le plus grand problème"* du secteur de la pêche au Sénégal.

« Si on en est arrivé à ce niveau de contre-performance dans ce secteur de la pêche, c'est que, effectivement, il y a eu une désorganisation et un désordre qui ont été installés. Cela a eu comme conséquences directes et immédiates la surexploitation de la ressource qui est, d'abord, le fait de nationaux, renforcés, surtout, par le fait que nous avons une dotation factorielle naturelle. Et le monde entier est à la recherche de ressources », a-t-il expliqué.

' « Malheureusement, le Sénégal, en tant que nation, en tant que pays, n'a pas été organisé et cela a beaucoup contribué à accentuer la pression sur la ressource avec comme conséquence la raréfaction. C'est pourquoi nous partageons, avec tous les acteurs, l'obligation qu'il y a d'aller vers une transparence dans la gestion du secteur de la pêche »',

Cette transparence appelle, selon lui, à la responsabilité de l'Etat, des acteurs de la pêche artisanale comme industrielle, des chercheurs, des mareyeurs, des transformateurs, mais aussi de la responsabilité de ceux qui viennent accéder à la ressource'.

« Dans la quête de cette transparence, si les règles du jeu sont clairement tracées et respectées par l'ensemble des acteurs de la chaîne, il est évident que nous pouvons aller très rapidement vers une restructuration de ce secteur qui représente le deuxième poste d'exportation du Sénégal » a-t-il indiqué.

Evoquant à son tour le problème des bateaux russes, il pense que l'arraisonnement d'un de ces navires au moment où se tient ce panel est une heureuse coïncidence qui « devrait inciter à comprendre que la pêche n'est plus ce qu'elle était et qu'à cet égard, il faut réviser toutes les responsabilités des parties prenantes- Etat- opérateurs-parlementaires –et prendre conscience que la mer est "l'or" du Sénégal ».

Pour appuyer son sentiment, il donne l'exemple des pays du Nord où dit-il, l'exploitation de la ressource n'est autorisée qu'à hauteur maximum de 10% et que 70% sont réservés aux générations futures. En l'occurrence, cette approche de gestion de la ressource implique une bonne organisation de la société.

Il faut également ajoute-t-il que « l'on prenne conscience que la venue dans le secteur d'autres opérateurs qui est notre responsabilité, entraîne la non préservation de la ressource et porte un grave préjudice aux générations futures ».

De même, « il faut savoir que les étrangers cherchent leur intérêt, parce que ce que nous avons est très rare et que nous devons penser à notre responsabilité devant l'histoire et faire notre autocritique ; chacun doit se demander « Est-ce que j'ai fait ce que je devais faire ? »

' Dans ce cadre, il estime les acteurs doivent faire une introspection pour une meilleure assumption de leurs responsabilités qui nécessite par ailleurs de revisiter le secteur des pêches pour asseoir une gestion responsable à l'image du Canada.

Monsieur WADE a également mentionné le poids économique et social des acteurs de la pêche mais déplore leur manière de poser les problèmes en ordre dispersé. A son avis la constitution d'une coalition est essentielle.

« Le premier facteur sur lequel nous devrions travailler si nous voulons que cela réussisse, c'est d'abord l'organisation du secteur. On s'est rendu compte que tous les secteurs économiques qui font des pas de géant, qui atteignent des niveaux de compétitivité importants" misent sur l'organisation..

Malheureusement, on est en face d'un secteur qui, au cours des vingt dernières années, a plus été déstructuré que restructuré », a-t-il affirmé.

Pour terminer, Monsieur WADE a fait le rêve que le secteur de la pêche reprenne sa place sur l'échiquier économique national, mais que la condition sine qanun à sa réalisation est l'expertise des acteurs de la pêche et qu'ils acceptent de travailler ensemble.

Allocution d'ouverture de Monsieur Mamadou SEYE Représentant le Ministre de la Pêche et des Affaires Maritimes.

Monsieur SEYE a transmis aux participants les salutations du Ministre de la Pêche et des Affaires Maritimes ainsi que du Directeur des Pêches Maritimes qui ont exprimé tout leur regret de n'être personnellement présents à cette rencontre.

Il souligne que cette rencontre est très importante pour le secteur des pêches et félicite l'APRAPAM pour la pertinence du thème du panel et des sujets proposés à discussion qui sont opportuns et actuels.

Il fait remarquer également que la mise en œuvre des actions relatives aux mesures induites par la politique des pêches, qu'elles soient de gestion, d'aménagement, et autres programmes, pour qu'elles soient efficaces doivent s'appuyer sur les résultats de la recherche scientifique. Celle-ci au demeurant, pour mieux refléter la réalité et permettre d'obtenir de bons résultats sur les objectifs visés, doit prendre en compte le savoir traditionnel des pêcheurs et autres acteurs du secteur.

Il se dit convaincu que les conclusions et recommandations qui sortiront de ce panel seront d'un grand apport pour le secteur des pêches du Sénégal et par conséquent, seront transmis aux autorités en charge du secteur.

C'est sur ces mots, qu'il a déclaré ouvert, au nom du Ministre de la Pêche et des Affaires Maritimes, *le Panel sur la Transparence dans le secteur des pêches au Sénégal.*

La séance est suspendue à 11h15 minutes pour la pause.

Reprise : 11h 45minutes.

4.2- Présentation des exposés

- **4.2.1 Menace sur la contribution de la pêche à la sécurité alimentaire : Installation des usines sur les sites de débarquement. (Par Khalil Rahmane NDIAYE, Coordonateur de la Grappe des produits de la mer- Cellule de la Stratégie de Croissance Accélérée- SCA).**

Monsieur NDIAYE en introduction de la problématique de la Sécurité alimentaire en pêche, dira que celle-ci dépendant de la conjugaison de quatre facteurs principaux :

- 1. La disponibilité de la ressource ;**
- 2. L'accessibilité de la ressource;**
- 3. Les politiques de gestion des pêches ;**
- 4. Les politiques et moyens mis en œuvre pour la distribution des produits.**

Il souligne à cet égard, que toute *contrainte* qui affecte un de ces facteurs entraîne un *déficit de la disponibilité des produits pour assurer la sécurité alimentaire.*

Abordant l'évolution de la contribution de la pêche à la sécurité alimentaire, il signale que la consommation per capita est passée de 45kg en 2003, à 26kg en 2008 pour descendre à 20kg en 2011.

Cette évolution qui démontre le déficit de la disponibilité de poisson a amené les pêcheurs à migrer dans les pays limitrophes. Une des causes de ce déficit est également liée à l'augmentation de la population et corrélativement de la demande de produits marins face à une diminution de l'offre.

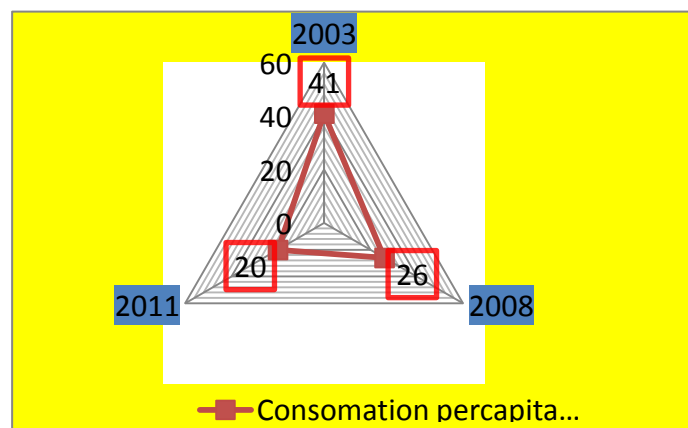
La conséquence de cette situation est traduite entre 2006 et 2011 par une baisse de 70% la consommation de produits marins.

Face à cette situation, de l'avis de Monsieur NDIAYE, les responsabilités sont partagées. D'une part elle incombe aux pêcheurs qui ont augmenté la capacité et intensifié l'effort de pêche, et d'autre part, l'Etat qui n'a su assurer les conditions d'une bonne distribution des produits pour satisfaire la demande. En outre, il estime que la pêche artisanale qui auparavant avait une fonction de contribution alimentaire est devenue actuellement une activité principalement économique.

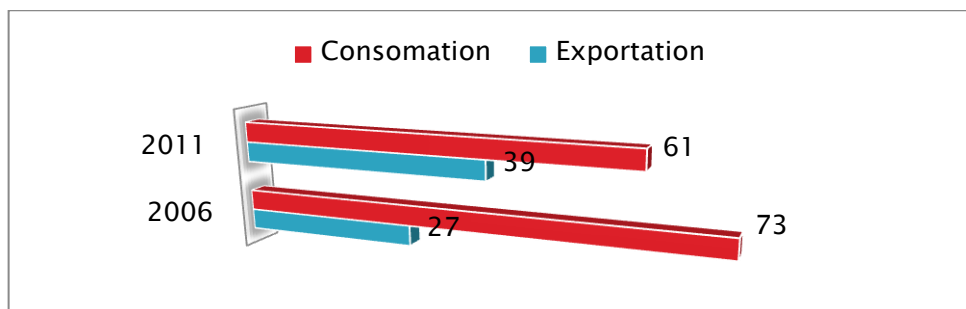
- Influence de l'implantation des usines sur les sites de débarquement et la disponibilité de poisson pour la consommation nationale.

Le département de Mbour est cité en exemple où il est constaté une prolifération d'implantation d'usines de traitement des produits marins sur le littoral. Entre 2011 et 2014 onze (11) unités industrielles se sont installées sur les plages des sites de débarquement de la pêche artisanale. Cette situation qui procède selon Monsieur NDIAYE de la déficience des études d'implantation de ces unités a déstabilisé la disponibilité des produits halieutiques pour la consommation. Corrélativement Il en est résulté :

- **Pour la disponibilité des produits halieutiques**
 - Une compétition sur la ressource par les pêcheurs accentuant la surpêche et hypothéquant la durabilité de la ressource.
 - Une augmentation de la capacité de pêche pour répondre à des impératifs de rentabilité.
- **Pour l'accessibilité des produits halieutiques**
 - Une compétition entre le marché local et les usines traduite par l'augmentation des prix au débarquement et l'orientation de l'offre vers les usines au détriment du marché national.
 - La rareté de la matière première des unités de transformation artisanale, ce



qui à terme menace l'existence de cette activité et diminue sa forte contribution à la sécurité alimentaire des zones non côtières.



Evolution de la structure de la demande

Face à ce constat pour lequel les responsabilités sont partagées, Monsieur NDIAYE pour conclure estime qu'il est impératif de changer de Préservation du rôle traditionnel de la pêche en matière de Sécurité Alimentaire (pour la Consommation nationale et de la sous région) ;

- Recherche de devise (Exportation) en autorisant l'installation des unités de transformation industrielle des produits de la pêche sur les sites de débarquement (ciblant principalement les espèces pélagiques)

- Interventions

- L'implantation des usines sur les plages a été vivement dénoncée particulièrement par les femmes transformatrices. Son impact qui a été durement ressenti par ces dernières c'est traduit par baisse d'activité de cette filière à partir de 2010 à cause du détournement de la production débarquée par la pêche artisanale vers les usines. La conséquence a été un renchérissement anormal du prix du poisson particulièrement des sardinelles qui a vu la caisse de 40 à 50 Kg passer de 25.000 francs CFA à 40.000 francs CFA .
- La conséquence de cette situation s'est traduite par une baisse drastique de leurs revenus et s'est répercutée dans leurs familles notamment en ce qui concerne la prise en charge des frais de scolarité et de soins de santé des enfants, mais également dans la contribution à la sécurité alimentaire, les produits transformés par ces femmes constituant l'essentiel de la couverture des besoins en protéines d'origine animale des populations de l'intérieur du pays et de celles de la sous région.
- Cette situation est d'autant plus dramatique si l'on considère les milliers de femmes qui vivent de cette activité .Il est souligné en l'occurrence, qu'une étude récente a dénombré dans seulement cinq (05) sites de transformation artisanale cinquante cinq mille (55.000) femmes qui y sont en activité. Il s'en est résulté qu'un bon nombre d'entre-elles qui ne pouvaient plus exercer leur activité ont été obligées d'être employées dans les usines pour des salaires dérisoires et des conditions de travail draconiennes qui n'ont fait qu'augmenter leur précarité.

- Dans le cadre de la satisfaction de la demande en produits halieutiques, les participants à l'unanimité ont reconnu qu'il y a eu une baisse généralisée de la consommation du poisson au Sénégal à cause du déplacement de l'offre des produits vers les usines dont la vocation première est l'exportation de leur production., ce qui peut causer à terme, si cette tendance persiste une insécurité alimentaire des populations dont l'essentiel de leur apport en protéine d'origine animale est les produits marins.
- Par ailleurs, il a été dénoncé l'absence d'Etudes d'Impacts Environnementales qui devait précéder l'autorisation de ces implantations données par l'APIX. A cet égard, il est souligné la pollution des plages faite par les déchets rejetés par ces usines qui a engendré des maladies de personnes qui travaillent à proximité de ces installations, ce qui nécessite la création d'une unité et de contrôle et de surveillance *pour pallier* cette situation.
- En l'occurrence, les intervenants ont souligné le manque de connaissance des réalités du secteur de la pêche artisanale par cette structure et demandent à ce que l'Administration des pêches se rapproche de cette institution pour l'informer des réalités et les sensibiliser pour leur permettre de prendre des décisions idoines en adéquation avec les réalités sectorielles.

4.2.2- Enjeux de la bonne gouvernance : Cas de L'accès des flottes étrangères aux ressources de pêche du Sénégal (Par Gaoussou GUEYE Président de l'APRAPAM).

Il est revenu ensuite à Monsieur Gaoussou GUEYE, Président de l'APRAPAM de faire une présentation sur la « *Bonne gouvernance* » des pêcheries du Sénégal avec comme toile de fond la « *Transparence* » qui doit être la règle dans la gestion des affaires du secteur. Pour mettre en exergue le niveau de *respect des principes*, qui doivent présider à la bonne exécution de la politique de gestion des pêcheries, il a présenté la situation qui a prévalu et qui a tendance à se perpétuer dans l'administration des affaires du secteur à travers *la présence des flottes étrangères dans les eaux sous juridiction sénégalaise*.

En l'occurrence, Monsieur GUEYE a abordé cette problématique en expliquant les raisons fondamentales qui ont amenées les flottes étrangères principalement des pays asiatiques (Chine, Corée, essentiellement) et de l'Union européenne(en particulier l'Espagne) à cibler les pays de l'Afrique Occidentale et notamment le Sénégal. De son exposé, il ressort ce qui suit :

➤ Le poisson sénégalais attire les flottes étrangères: Russie, Corée du Sud, Chine, Union européenne, etc.

Les raisons de cette prédilection renvoient aux faits suivant :

3. Pour la Russie

Après le déclin de la flotte soviétique dans les années 90, la Russie reconstitue une flotte constituée uniquement des super chalutiers ciblant les petits pélagiques. Pour assurer l'exploitation de ces unités et satisfaire la demande intérieure de leurs communautés, la Russie a signé des « *Accords de coopération* » avec presque tous les pays de la côte atlantique de l'Afrique, protocole portant notamment sur les domaines relatifs à la recherche, la surveillance, la et formation. Mais, fait-il remarquer, au-delà ces domaines d'action, il existe « *des protocoles de pêche secret* » pour l'accès des chalutiers.

Expliquant les conditions dans lesquelles ces chalutiers pélagiques sont entrés au Sénégal pour lesquels les autorisations de pêche octroyées sont à l'encontre de la loi et ont suscité une vive réaction des acteurs du secteur de la pêche, celles-ci ont été finalement suspendues à cause des Problèmes qui y sont inhérents relatifs notamment à :

- ❖ La pratique de Pêche sans autorisation - cas de pêche INN (*ex: Bateau Oleg Naydenov*),
- ❖ L'opacité sur le contenu de l'accord,
- ❖ L'Impact néfaste sur l'exploitation des petits pélagiques dans la région sur la sécurité alimentaire.

4. Pour la Corée du Sud

Le cas de la multi nationale coréenne **Dong Won** est évoqué qui a procédé au **Rachat de la conserverie de thon**. Cette société selon les informations recueillies par Monsieur GUEYE serait ***Impliquée dans plusieurs cas de pêche Illicite, Non Déclarée et Non Réglementée (INN), notamment en fin 2012), au Liberia.***

En outre elle aurait été « *Pré-listée* » par l'UE en Novembre 2013 comme pays non coopérant dans la lutte contre la pêche INN. Pour Monsieur GUEYE, les ***Problèmes qui découlent de la présence de cette multinationale au Sénégal*** pourraient entraver la pérennité de l'industrie de la pêche en ce qui concerne :

- le développement durable d'une industrie thonière sénégalaise ;
- la fermeture des exportations en Europe des produits de thon pêchés par la Corée (si listé INN), l'Europe étant un des principaux marchés d'exportation du pays.

5. Pour la Chine

Monsieur GUEYE donne les informations ci-après :

- ❖ Dans le cadre de sa Politique gouvernementale entre 2001 et 2005, l'Etat a investi 1,6 milliard US\$ par an pour soutenir la politique d'expansion de sa pêche lointaine pour l'accès et exploitation des ressources naturelles étrangères.
- ❖ En 2012, la Chine disposait de 2000 bateaux de pêche lointaine qui sont la propriété de 116 compagnies dont plus de 300 chalutiers côtiers opérèrent en Afrique. Au Sénégal, ceux-ci sont présents surtout dans le cadre de sociétés mixtes opaques (pas d'embarquement d'observateurs, peu d'informations sur leurs activités, etc.) ;
- ❖ En 2012, 500,000 tonnes de captures ont été déclarées, mais en réalité, ce sont plus 3 millions de tonnes qui seraient capturées par ces bateaux selon les estimations de l'Université British Columbia- Canada, en 2012).

- ❖ Le problème de non transparence est noté et est relatif à une sous déclaration massive de captures des conditions de travail à bord des personnels étrangers embarqués.

6. Pour l'Union européenne

La communauté a signé des « *Accords de partenariat* » en Afrique de l'Ouest, et 4 accords thoniers avec le Cap Vert, la Côte d'Ivoire, Sao Tomé et le Gabon) et 3 « accords mixtes » avec la Mauritanie, le Maroc et la Guinée Bissau. En ce qui concerne le Sénégal, il n'ya plus de protocole d'accord avec le depuis 2006, cependant les canneurs ont continué à pêcher. Un nouveau mandat de négociation est adopté au niveau de l'UE fin 2013, mais en ce qui concerne le Sénégal, il s'étonne qu'aucun mandat ne soit délivré pour les négociations en cours au début de 2014 pour la signature éventuelle d'un nouveau protocole et accord cadre. Dans cette perspective, il signale l'intérêt manifesté par l'Union Européenne pour le thon, mais aussi de la part des espagnols retirés de la Mauritanie, pour le poulpe, la crevette et le merlu.

Il fait remarquer par ailleurs que, comme pour la Chine, l'UE est aussi présente à travers des sociétés mixtes opaques.

- **Position de la Pêche artisanale concernant l'accès des flottes étrangères.**

Sur cette question, le président de l'APRAPAM soutien que la position des acteurs de la pêche artisanale qui repose sur la bonne gouvernance du secteur des pêches en général et de la pêche artisanale en particulier et qui doit également être fondée sur des principes de transparence doit respecter les conditions ci-après :

- **Respect de la Convention des Nations unies sur le Droit de la Mer** (art 61, 62, 63 en particulier)
 - **Accès uniquement au surplus** de ressources qui ne peuvent être pêchées par les flottes locales.
 - **Approche de précaution** plus que nécessaire vu la sous estimation des données de capture.
 7. Au Sénégal, **aucune** ressource côtière n'a de surplus. **Aucun accord d'accès** ne doit être signé pour ces ressources ;
 8. Pour un développement durable, la zone côtière doit aussi être mieux protégée des dégâts des **chalutiers d'origine étrangère en société mixtes**.
- **Pour les espèces partagées**
 - **Petits pélagiques**
 - Les données existantes, élaborées au niveau régional (Groupe de travail FAO-COPACE), montrent la surexploitation de la sardinelle, notre 'filet de sécurité alimentaire. **Aucun accès** ne doit être donné par le Sénégal pour ces ressources stratégiques pour notre sécurité alimentaire
 - Le Sénégal doit promouvoir une vraie gestion régionale de ces ressources, avec la collaboration de la Commission Sous Régionale des Pêches (CSRP) et de la FAO.
 - **Pour les espèces thonières** gérées régionalement par ICCAT, dont est membre le Sénégal,

- Tout accord visant l'accès des bateaux étrangers aux eaux du Sénégal pour capturer leur quota ICCAT doit respecter toutes les recommandations de l'ICCAT et être soumis à **d'importantes mesures de contrôle** des captures (aussi des captures accessoires, comme les requins) ;
- Les besoins nationaux à long terme (y compris de la pêche artisanale) pour l'accès aux espèces thonières (quotas de pêche) doivent être mieux évalués et défendus au niveau de l'ICCAT.

- **Sur la Transparence**

Il soutient que la transparence est **un élément clé** dans l'accès à nos ressources pour combattre l'opacité, la corruption et contribuer à lutter contre la pêche INN et la mise en œuvre des projets d'aide au développement du secteur.

• **Pour l'accès des bateaux aux ressources halieutiques nationales**

- La publication régulière des listes de bateaux sous licence, des infractions commises et amendes imposées, ainsi que des termes des accords et protocoles d'accès avec les pays tiers ;
- La réalisation et la publication d'évaluations d'impacts économiques, sociaux et environnementaux indépendantes concernant l'accès des flottes d'origine étrangère, que ce soit dans le cadre d'accords d'accès, de sociétés mixtes, d'affrètement, etc. ;
- L'information et consultation des parties prenantes, en particulier les communautés qui dépendent de la pêche pour vivre, à toutes les étapes des négociations portant sur le domaine de la pêche avec des pays tiers (accords d'accès, accords de 'coopération' ou de 'partenariat') ;
- **Pour les projets d'aide au développement du secteur**, vu que des ressources financières énormes ont servi pour la plupart à la réalisation de résultats incongrus ou non durables il est nécessaire de procéder à:
 - La large publication du contenu des projets proposés et la mise en place de mécanismes transparents pour la consultation large des bénéficiaires que ce soit dans l'élaboration, la mise en œuvre et le suivi des projets, afin d'éviter l'appropriation personnelle de certains bénéficiaires ;
 - La réalisation et la publication des évaluations des projets, qui fait actuellement défaut pour un grand nombre d'entre eux, et ce, même quand un budget a été prévu à cet effet.

- **Interventions**

L'exposé sur la gouvernance du secteur a suscité beaucoup d'intérêt de la part des Participants et a fait l'objet parfois d'interventions très vives. Tente quatre (34) personnes ont eu à prendre la parole pour donner leur point de vue, recommandations et/ou appréciation sur le système de gouvernance du secteur des pêches au Sénégal. De ces interventions, ont peu retenir en substance ce qui suit:

- Sur la question de la détérioration de la ressource halieutique, les participants ont convenu que les responsabilités sont partagées entre l'administration en charge de sa gestion et les pêcheurs. A cet égard, il est souligné la non application de la loi par les agents de l'administration et pour les pêcheurs, les pratiques de pêche

irresponsables notamment la pêche d'espèces juvéniles et l'utilisation d'engins prohibés comme le filet mono filaments en nylon. Il est déploré en l'occurrence la non application des sanctions prévues à cet effet et la quasi impunité des délinquants récidivistes à cause des interventions faites en leur faveur. Aussi il est suggéré une prise de conscience individuelle et collective pour que chaque partie fasse son autocritique pour un changement positif de comportements.

- De même, l'inefficacité du système de Suivi-Contrôle-et Surveillance a été décriée, et d'aucuns soulignent que si le système de surveillance n'est pas amélioré, il serait plus avantageux pour le pays de signer des accords de pêche.
- En ce qui concerne l'implantation des usines sur les plages, une des solutions identifiée est de stopper la création des Sociétés Mixtes qui sont en général responsables de cette situation.
- Les mareyeurs quant à eux ont déploré le manque d'appui de l'Etat malgré leur rôle de contribution à la satisfaction des besoins en protéines d'origine animale des populations, la lutte contre l'insécurité alimentaire et la mal nutrition et les investissements importants qu'ils engagent pour la distribution du poisson sur toute l'étendue du territoire national.

Hormis les équipements utilisés (camions frigorifiques et/ou isothermes, bacs de conditionnement entre autres) le plus souvent acquis sans subvention contrairement aux pêcheurs qui bénéficient de la détaxe du matériel et du carburant, chaque mareyeur emploie en moyenne quarante(40) personnes pour les diverses opérations d'achat, de conditionnement, de transport et de commercialisation des produits et débourse quotidiennement au minimum cent soixante deux mille (162.000frs) Francs CFA pour la rémunération des personnels et le paiement des taxes induites par leur activité. A cette somme s'ajoute la redevance annuelle de la carte de mareyeur versée au trésor public. C'est au total près de cinquante deux (52) millions de francs Cfa que chaque mareyeur dépense annuellement dans le cadre de ses opérations.

Ils ont également déploré les tracasseries dont ils sont victimes par les agents de force de l'ordre et l'état défectueux des routes qui occasionnent de nombreuses pannes à leurs véhicules.

De tout ce qui précède, ils demandent à ce que l'Etat du Sénégal et particulièrement le Ministère en charge de la pêche leur portent plus d'attention et examine avec toute la sollicitude qui sied leur situation et leur apportent l'assistance et l'appui requis afin de leur permettre de mieux jouer leur rôle.

- Globalement, les panélistes sont convenues que la meilleure façon de parvenir à stopper et/ou améliorer la situation de « *mal gouvernance* » du secteur est que les professionnels du secteur fassent entendre leur voix. A cet égard, l'idée de création d'une « COALITION » des professionnels du secteur des pêches est suggérée. Cette entité aura comme mission principale de défendre l'intérêt général des professionnels et du secteur. Pour parvenir à cette fin, il faudra qu'elle soit une entité forte politiquement, à l'image de la force économique et sociale du secteur, et de

véhiculer un argumentaire tout aussi fort pour être écouté et prendre en considération les préoccupations de acteurs.

- **4.2.3- Discussion sur les approches de DD (par Mr Mamadou Gaye Phd DT UQAC Chercheur en Développement Durable, gouvernance et Responsabilité Sociétale des Organisations/Entreprises).**

Monsieur GAYE en contribution aux thèmes du panel a présenté quelques approches développées dans le cadre du Développement Durable qui prennent en compte la gestion des ressources naturelles. Celles-ci concernent :

1. L'approche **économiste**
2. L'approche **environnementaliste**
3. L'approche **humaniste**
4. L'approche **territorialiste**.

Il fait remarquer que toutes les approches prennent en compte les trois (03) dimensions du Développement Durable. Bien qu'il existe entre elles une interdépendance, mais, selon son paradigme, chacune insiste sur une dimension en particulier.

En passant en revue les quatre approches suscitées, il en énumère les mots clés

1. l'approche ÉCONOMICISTE:

- Croissance
- 9. Durabilité
- 10. Harmonie
- 11. Éco efficacité
- 12. Gestion optimale des stocks
- 13. Orientation techno-environnementale
- 14. *Approche par capital*
- 15. Analyse du cycle de vie
- 16. *Production/consommation responsable*
- 17. *Normalisation*

2. l'approche environnementaliste :

- Préservation/conservation
- **Biodiversité**
- Vision éco centrée
- **Systemique (théorie des systèmes)**
- Modélisation
- La demande
- Évaluation des impacts sur l'environnement.

3. l'approche HUMANISTE:

- Rapports équitables N/S; L/Global/ DT
- *Inégalités*, équité, justice sociale
- Développement humain
- Vision anthropocentrée
- Durabilité sociale et social Metrics
- Renforcement des capacités
- Rôle des acteurs

- *Éthique*
- *Analyse TBL/ Impacts sociaux*

4. l'approche TERRITORIALISTE:

- Territoires et Territorialités = levier
- Équité territoriale
- Communautés viables
- Initiatives individuelles/communautaires
- Gouvernance/participation citoyenne
- Style, mode de vie, débat public
- Innovation sociale et solidarité
- Axée sur une démarche et des objectifs

Les principes du Développement Durable:

Abordant les principes du Développement Durable, il en décline dix (10) qui sont fondamentaux et qui pourraient à son avis servir pour *Un nouveau cadre d'évaluation* et concernent :

1. La Précaution
2. La solidarité
3. Les énergies renouvelables
4. Les agendas 21 locaux, « One Step »
5. La dépollution
6. L'équitable et l'éthique
7. La coopération internationale gagnante pour le territoire
8. La biodiversité
9. L'accès aux services essentiels
10. L'équité envers les communautés

Il met ainsi en exergue que le Développement Durable dévoile un emboîtement de principes et de différents niveaux d'application.

Par ailleurs, citant Olivier GODARD dans son ouvrage intitulé « Durabilité du développement et principe de précaution » il évoque le Principe selon lequel l'absence de certitudes, compte tenu des connaissances scientifiques et techniques du moment, ne doit pas retarder l'adoption de mesures effectives et proportionnées visant à prévenir un risque de dommages graves et irréversibles à l'environnement, à un coût économiquement acceptable.

De même, Céline Pascual ESPUNY, doctorante en Sciences de l'information et de la communication au CELSA in Dire le développement durable actes de colloque déclare que : « Cette nouvelle analyse nous est permise parce qu'il nous semble que le terme de contrat social recouvre la notion de paradigme éco-socio-politique, tel que le Développement Durable. Dans un contrat social, il y a bien sûr deux parties, il y a surtout une promesse philosophique et sociale ».

Les principes de gouvernance durable

Sur la question de la gouvernance, il décline une série de principes qui, s'ils sont appliqués doivent concourir à la durabilité.

1. « **santé et qualité de vie** » : les personnes, la protection de leur santé et l'amélioration de leur qualité de vie sont au centre des préoccupations relatives au développement humain durable. Les personnes ont droit à une vie saine et productive, en harmonie avec la nature;
2. « **équité et solidarité sociales** » : les actions de développement doivent être entreprises dans un souci d'équité intra et intergénérationnelle ainsi que d'éthique et de solidarité sociales;
3. « **protection de l'environnement** »
4. « **efficacité économique** » : l'économie des régions doit être performante, porteuse d'innovation et d'une prospérité économique favorable au progrès social et respectueuse de l'environnement
5. « **participation et engagement** »
6. « **accès au savoir** » Formation continue des acteurs/ APRAPAM a bien déclenché le débat
7. « **subsidiarité** » : les pouvoirs et les responsabilités doivent être délégués au niveau approprié d'autorité. Une répartition adéquate des lieux de décision doit être recherchée, en ayant le souci de les rapprocher le plus possible des communautés concernés; des coûts qu'ils occasionnent à la société durant tout leur cycle de vie, de leur conception jusqu'à leur consommation et leur disposition finale
8. « **Approche partenariale et coopération** avec le gouvernement et les services de l'Etat »
9. « **prévention** »
10. « **précaution** » : lorsqu'il y a un risque de dommage grave ou irréversible, l'absence de certitude scientifique complète ne doit pas servir de prétexte pour remettre à plus tard l'adoption de mesures effectives visant à prévenir une dégradation de l'environnement;
11. « **protection du patrimoine culturel** » : constitué de biens, de lieux, de paysages, de traditions et de savoirs, territoriaux: les territorialités
12. « **préservation de la biodiversité** »
13. « **respect de la capacité de support des écosystèmes** »
14. « **production et consommation responsables** » : des changements doivent être apportés dans les modes de production et de consommation en vue de rendre ces dernières plus viables et plus responsables sur les plans social et environnemental, entre autres par l'adoption d'une approche d'éco efficacité, qui évite le gaspillage et qui optimise l'utilisation des ressources;
15. « **pollueur payeur** »
16. « **internalisation des coûts** » : la valeur des biens et des services doit refléter l'ensemble des coûts qu'ils occasionnent à la société durant tout leur cycle de vie, de leur conception jusqu'à leur consommation et leur disposition finale.

En guise de Conclusion Monsieur GAYE a émis quelques recommandations :

1. **Gouvernance publique:** Mettre en place un modèle de gouvernance responsable durable des pêches dans une approche partenariale au sein du MPEM: Analyse Triple Bottom Line TBL du secteur des pêches horizon 2025 surtout des accords équitables et gagnants

2. **Démarrer des formations continues** diplômantes et CUSTOMIZED accompagnées des experts/chercheurs/consultants/Techniciens/Acteurs des pêches reconnus du pays comme de la sous région à partir du réseau APRAPAM: centralités territoriales maritimes de Mbour, de Cayar, de Saint Louis, etc. dans le développement humain des pêches horizon 2025
3. **Développer une réticulation des acteurs** en rapport avec APRAPAM dans tous les sites de débarquement des pêches: Définition d'un programme pilote TBL avec APRAPAM à Mbour ou à Cayar avec une perspective de duplication à travers les différents centres de pêche du pays

4.2.3- Quelles stratégies pour une gestion durable des ressources halieutiques côtières au Sénégal: les plans d'aménagement? (Par Lamine MBAYE Chef de Division Aménagement DPM.)

4.3.2.1- Caractéristiques des pêcheries côtières sénégalaises

Monsieur MBAYE en introduisant son exposé a fait remarquer que les pêcheries côtières sénégalaises sont caractérisées par leur **complexité**, ce qui les rend **compliquées**. Ces caractéristiques se présentent sous divers aspects liés notamment par :

- Des pêcheries multi-engins,
- Au phénomène de migration des unités de pêches artisanales tout au long de la côte très dynamique
- Aux ressources exploitées (surtout pélagiques) qui sont migratrices
- Aux ressources ciblées par deux segments constitués par les unités de pêches artisanales et industrielles
- L'existence de plusieurs stocks partagés avec les pays de la sous- région
- La diversité de communautés locales traditionnelles de pêche...

Compte tenu de tous ces éléments, il se pose des **Questions fondamentales à traiter pour une gestion durable des ressources**. Celles-ci sont identifiées à travers **cinq (05) Echelles de gestion** déclinées ci-après :

1. Définition des unités et sous-unités d'aménagement :

Cette question fondamentale renvoie à se demander « **Ce que deviendraient nos ressources halieutiques si la ZEE par pays n'étaient pas créée par la CNUDM de 1982 ?** »

La réponse la plus plausible est que: Les pays les plus équipés en moyens de pêche allaient sans doute s'accaparer d'une bonne partie ressources halieutiques

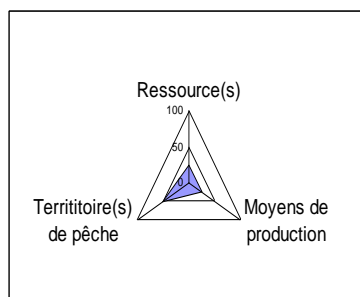
Ce qui aurait comme Conséquence que: « nos eaux seraient plus pauvres qu'elles ne le sont aujourd'hui. Le secteur serait plus sinistré qu'il ne l'est aujourd'hui ».

2. La création des ZEE :

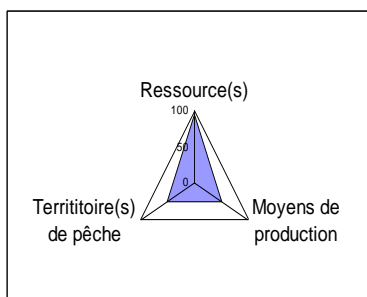
- ✓ **première étape** : la création des ZEE, une première étape vers la clarification du statut juridique des ressources halieutiques.
- ✓ **Deuxième étape**: Dans la même logique, entre la définition des unités d'aménagement (pêcheries).

3. la définition de la notion de pêche, Monsieur MBAYE envoie au Code de la Pêche du Sénégal de 1998 qui stipule en son article 10 ce qui suit:

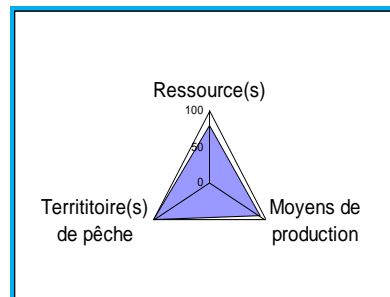
« Aux termes de la présente loi, le terme *pêche* désigne un ou plusieurs ensembles de stocks d'espèces et les opérations fondées sur ces stocks, qui identifiées sur la base de caractéristiques géographiques, économiques, sociales, scientifiques ou récréatives, peuvent être considérés comme une unité aux fins de conservation, de gestion et d'aménagement ».



Unité de pêche pas spécialisée



Unité de pêche peu spécialisée



Unité de pêche spécialisée

4. Partager les responsabilités

La quasi-totalité des unités d'aménagement étant peu spécialisées, elles ne sont pas indiquées pour une stratégie de gestion centralisée.

Pour pallier cette situation, Monsieur MBAYE indique que la meilleure option est de « **Partager les responsabilités entre l'Etat et communautés locales, ce qui induit la notion de cogestion** ».

A cet égard, il s'agit d'**instaurer des territoires de pêche exclusifs** à des communautés locales de pêcheurs qui renvoi à la gestion territorialisée des pêches, basée sur la concession progressive des droits d'accès.

5. L'échelle spatiale (territoire maritime) pertinente

La gestion de la ressource revient fondamentalement à gérer les communautés de pêcheurs qui exploitent la dite ressource. La gestion de cette communauté est d'autant plus aisée qu'elle est homogène en termes d'entente, de solidarité et de tradition de gestion communautaire des pêches.

L'exercice devrait donc consister à identifier de telles communautés à qui la gestion du territoire maritime en face devrait être confiée. La gestion se fera dans le cadre de plan d'aménagement.

4.3.2.2- Les Organes locaux

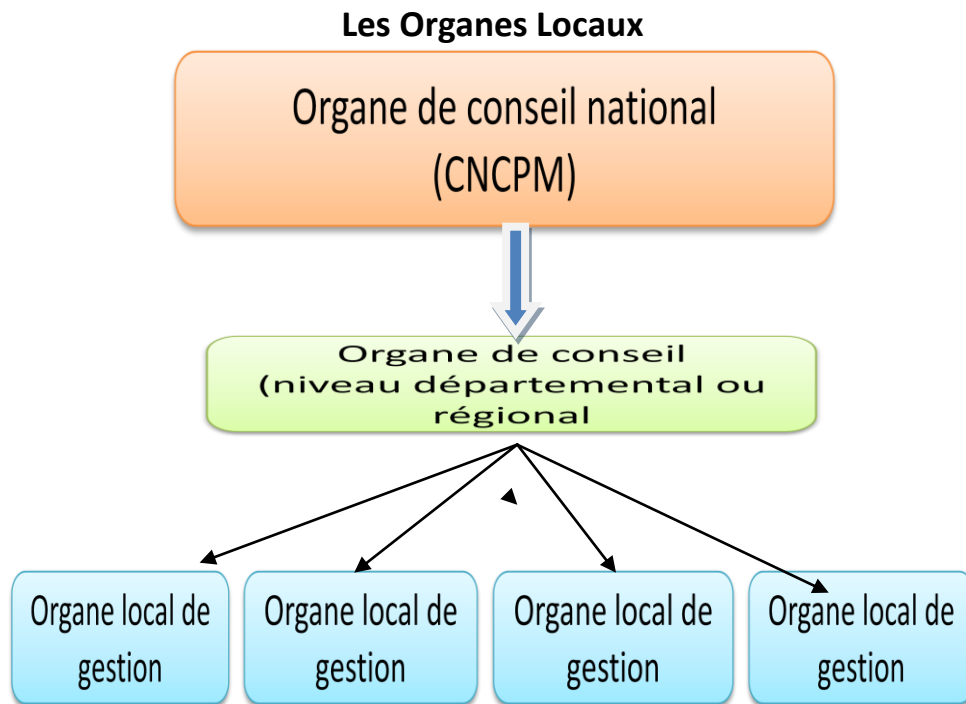
Monsieur MBAYE identifie deux (02) d'organes qui devraient exister au niveau local dans le cadre de la gestion durable des pêcheries artisanales :

- 1) **un organe de gestion des pêches:** doté d'un statut privé, qui regroupe les acteurs locaux, élabore les plans locaux de gestion

Tel Fax : 00221 33 957 31 93 – 776326665- BP : 1144 Mbour Sénégal Récépissé N° 0081 /GRT/AS

Email : contact@aprapam.org – info@aprapam.org – site web : www.aprapam.org

- 2) Un **organe de conseil** qui coiffe plusieurs organes de gestion pour assurer la cohérence, l'harmonie et la solidarité entre les organes de gestion, donne des avis sur les plans locaux de gestion.



4.3.2.3- La stratégie de gestion par plan d'aménagement

Sur cette question, Monsieur MBAYE donne d'abord la définition et le rôle du plan d'aménagement.

- **Le plan d'aménagement** est un document de politique publique des pêches. Son rôle est de bâtir une stratégie pour que les différentes mesures techniques de gestion édictées pour une pêcherie donnée dans le code puissent être effectivement appliquées.

Il permet de mobiliser l'ensemble des institutions publiques et privées qui ont une fonction essentielle à jouer dans la gestion de la pêcherie en augmentant leur capacité d'action, clarifie le rôle de chaque institution afin d'atteindre les objectifs assignés à la pêcherie.

- **Portée du plan d'aménagement**

Quel que soit le plan (et donc la pêcherie en question), il devrait impérativement traiter les aspects suivants:

- **L'objectif assigné à la pêcherie:** économique, biologique ou social
Hautement politique, nécessite l'arbitrage du Ministre
- **Qui doit pêcher** (régulation de l'accès):
 - Immatriculation des pirogues;
 - Permis de pêche artisanale indexé à terme au territoire maritime;
 - etc.
- **Combien doit-on pêcher :** pour ne pas dépasser les limites biologiques il est nécessaire :
 - ✓ De procéder à des évaluations régulières de stocks;

- ✓ D'avoir un système de Suivi Contrôle et Surveillance (SCS) efficace;
- ✓ Un système d'information performant

▪ **Partager la richesse générée**

Le partage de la richesse générée entre l'Etat propriétaire de la ressource et les exploitants requiert :

- La nécessité de conduire des négociations entre toutes les parties prenantes de la pêche ;
- De faire des travaux de modélisation bioéconomique...pour évaluer la richesse (sous forme de rente de ressource)

A ce stade de son exposé, Monsieur MBAYE a jugé opportun d'apporter quelques précisions qu'il estime importantes ;

- **Précisions importantes :**

La gestion territorialisée **ne signifie nullement** que les ressources qui vivent dans ce territoire maritime appartiennent à la communauté.

Il s'agit plutôt de **partager la responsabilité de la gestion entre l'Etat et** la communauté moyennant **un cahier des charges** (accords de cogestion)

Tout pêcheur peut pêcher dans ce territoire maritime à condition qu'il soit muni d'une autorisation délivrée par la communauté concernée

De tout ce qui précède, Monsieur MBAYE pense que le Sénégal est sur la bonne voie de l'aménagement des pêcheries artisanales mais estime cependant qu'il faut s'inscrire dans un processus évolutif: étape par étape qui renvoi à :

- La nécessité de revoir les échelles de gestion ;
- Nécessité de revoir la composition, l'organisation et les missions des organes de gestion (CLPA, CLP) d'une part qui puisse prendre en charge la concession des droits d'accès et d'autre part les organes de conseil (CLPA, CNCPM).

En ce qui concerne ***la stratégie de gestion durable***, et pour une bonne ***contribution à la sécurité alimentaire***, Monsieur MBAYE a insisté que celle-ci doit être basée sur ***Vision Holistique***. Cette vision est importante parce que devant faire intervenir plusieurs parties prenantes. Au demeurant, il s'agit de faire en sorte que :

- ☞ le pêcheur puisse amener du poisson et le vendre ;
- ☞ que le mareyeur et le consommateur puissent acheter ;
- ☞ et que chacun des parties y trouve son compte.

A défaut, il n'y aura pas de sécurité alimentaire, et qu'il est donc essentiel d'impliquer toutes les parties prenantes.

En Conclusion

Monsieur MBAYE nous souligne que le plan d'aménagement est une stratégie de gestion des pêches qui a fait ses preuves dans les pays qui ont su les élaborer et les mettre en œuvre. Il est très structurant, car il permet de mobiliser toutes les structures qui ont une fonction essentielle à jouer dans la gestion de la pêche. Il traite surtout les causes de la dynamique de surexploitation des stocks: la non régulation de l'accès.

Aussi, il estime qu'au Sénégal, il faut donc accélérer la cadence en matière d'élaboration et de mise en œuvre de plan d'aménagement, mais surtout organiser rapidement des concertations pour discuter des organes de gestion et de conseil qu'il faut pour gérer durablement nos ressources.

Interventions

Tous les intervenants ont félicité le présentateur pour la clarté et la pertinence de son exposé, mais surtout pour son courage d'aborder **un problème réel et délicat**, celui **relatif aux Conseils Locaux de Pêche Artisanale (CLPA)**. L'essentiel des interventions a porté sur la place et le rôle des CLPA dans le dispositif de gestion locale du secteur de la pêche artisanale.

Ils sont tous convaincus que **les CLPA ne sont pas encore en mesure de remplir la mission de gestion qui leur est assignée** par conséquent, il est nécessaire et impératif de procéder à leur évaluation afin de définir une nouvelle voie à adopter.

D'aucuns ont estimé que **les CLPA sont des structures « mort-nées » : elles ne sont d'aucune importance pour les pêcheurs et n'ont aucun impact visible**. En outre, les acteurs de la pêche artisanale les perçoivent comme un démembrement de l'Etat dans lequel ils ne se sentent pas impliqués, leurs responsabilités n'étant pas bien précisées.

Aussi, ils pensent que la meilleure façon de corriger cette imprécision est de **procéder à la « professionnalisation » des acteurs de la pêche artisanale et de leur laisser le « libre choix » des responsables qui doivent les représenter dans ces organes**.

Par ailleurs, **l'inefficacité du fonctionnement** de ces structures est décrié particulièrement en ce qui concerne le manque de moyens financiers et la question du reversement par le Trésor Public des soixante pour cent des (60%) des recettes provenant de la vente des cartes de mareyeurs et des permis de pêche est souvent revenue dans les interventions.

V- Recommandations

Des discussions et échanges qui ont suivi la présentation des exposés est sortis des idées fortes qui ont conduit à formuler les recommandations ci-après :

➤ **En ce qui concerne la gouvernance en général :**

☞ **L'administration des pêches doit :**

- accorder plus d'assistance et de responsabilités aux acteurs de la pêche artisanale et prendre en compte l'avis des professionnels;
- procéder à l'évaluation des CLPA dans le sens d'en assurer la fonctionnalité ;
- mettre en œuvre les recommandations du Conseil Interministériel sur la pêche.

☞ **L'Etat du Sénégal doit :**

- privilégier la préférence nationale dans les accords de pêches et autres types d'interventions dans le secteur des pêches, notamment, revoir les conditions d'exercice des étrangers intervenant dans le secteur ;

- mettre en place un système de financement adapté pour en assurer la croissance.
 - Procéder à l'évaluation de l'impact des usines sur les plages de débarquement notamment en ce qui concerne la sécurité alimentaire, l'incidence sur la transformation artisanale et les conditions d'existence des femmes transformatrices pour être édifié sur opportunité d'autoriser leur l'implantation ;
 - Effectuer la surveillance stricte et régulière de celles installées pour éradiquer les nuisances qui découlent de la pollution de l'environnement qu'elles provoquent ;
 - revoir les conditions d'implantation des sociétés mixtes qui sont une autre façon de contourner la non signature d'accords de pêche;
 - renforcer la communication entre les différents acteurs par la mise en place d'un système IEC.
- ☞ **Les professionnels de la pêche** doivent :
- assumer leur responsabilités dans la gestion durable de la pêche ;
 - renforcer et pérenniser l'interprofession pour avoir plus de visibilité de considération de la part de leurs interlocuteurs ;
 - œuvrer dans le sens de la professionnalisation des acteurs ;
- **Pour la recherche scientifique :**
- ☞ Les autorités administratives, gestionnaires des pêches et les professionnels doivent prendre en compte les avis de la recherche scientifique dans toute prise de décision et de réalisation de programmes intéressant le secteur.
- **Pour la sécurité alimentaire :**
- ☞ L'Etat doit assurer les conditions pour permettre une bonne distribution des produits halieutiques afin d'en garantir l'accessibilité et la satisfaction de la demande nationale. A cet égard, un accent particulier doit être mis pour la facilitation de l'acquisition de véhicules appropriés et l'accès au financement concessionnel et adapté pour les mareyeurs. De même un effort doit être fait dans l'amélioration de la qualité des voies d'accès et des mesures prises pour pallier les tracasseries subies par les mareyeurs sur les routes.

Après la lecture et l'adoption de ces recommandations, le panel a été clôturé à 16h30mn.